

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

Accusé de réception en préfecture 001-210103719-20250909-2025-39-DE Date de télétransmission : 11/09/2025 Date de réception préfecture : 11/09/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - N° 2025-39

Date de convocation : 26 août 2025 Date d'affichage : 26 août 2025

Membres en exercice: 12

Présents: 8 Votants: 9 Pouvoir: 1

Séance du 9 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

<u>Présents:</u> Messieurs AIMAR Romain, COLOMB Christophe, FAILLET Martial, MERLINO Eric, PETRONE Dominique, RAHMANI Mourad.

Mesdames MATHIEU Anne-Hélène, THONIEL Dominique.

Absent/Excusé: LANTHEAUME Xavier, MAQUET Elisabeth, OUILLON Bélinda.

Excusé ayant donné procuration : Sylvie PEGOURIE à Dominique PETRONE.

Secrétaire de séance : AIMAR Romain.

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT l'évolution des services à compter du ler septembre 2025,

Il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois permanents concernant les cadres d'emplois autorisés pour ces postes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- ACCEPTE la proposition de modification du tableau des emplois permanents,
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit, à compter du ler septembre 2025.

Accusé de réception en préfecture 001-210103719-20250909-2025-39-DE Date de télétransmission : 11/09/2025 Date de réception préfecture : 11/09/2025

E-valois/Eanotions	Nbre	Grades autorisés par l'organe délibérant
Emplois/Fonctions		
	Service a	dministratif
Secrétaire de mairie	1	Attaché territorial
		35/35 ^e
Agent d'Accueil	1	Adjoint administratif territorial
		35/35 ^e
	Service	etechnique
Entretien des espaces verts et voirie	1	Adjoint technique territorial
		35/35°
TABLEAU DES EMPLOIS	S PERM	ANENTS A TEMPS NON COMPLET
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Servi	ce culturel
Bibliothécaire	1	Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe
		15/35 ^e
	Service	e des écoles
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Adjoint spécialisé principal de l ^{ère} classe des écoles maternelles
		30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique territorial principal 2ème classe
	1	30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique
		16,45/35°
Agent de restauration	1	Adjoint technique territorial principal
		29,67/35°
Agent d'entretien des locaux scolaires et service cantine	1	Adjoint technique principal 2ème classe
		23,50/35 ^e
Agent d'entretien des locaux communaux et service cantine	1 .	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		31/35 ^e

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus Le Maire, Dominique PETRONE